

**SYNTHESE DU RAPPORT
D'EVALUATION
DU PLAN DEPARTEMENTAL DE
LUTTE CONTRE
LA PRECARITE ENERGETIQUE
2014-2018**

Le Département du Val-de-Marne a inscrit la précarité énergétique comme un des enjeux de son premier Plan Climat Energie Territorial dès 2009. Une étude préalable pour le repérage de la précarité énergétique en Val-de-Marne a été menée en 2013. Elle a permis d'identifier les territoires du Val-de-Marne, qui exposent particulièrement leurs habitants aux différents facteurs contribuant à la précarité énergétique.

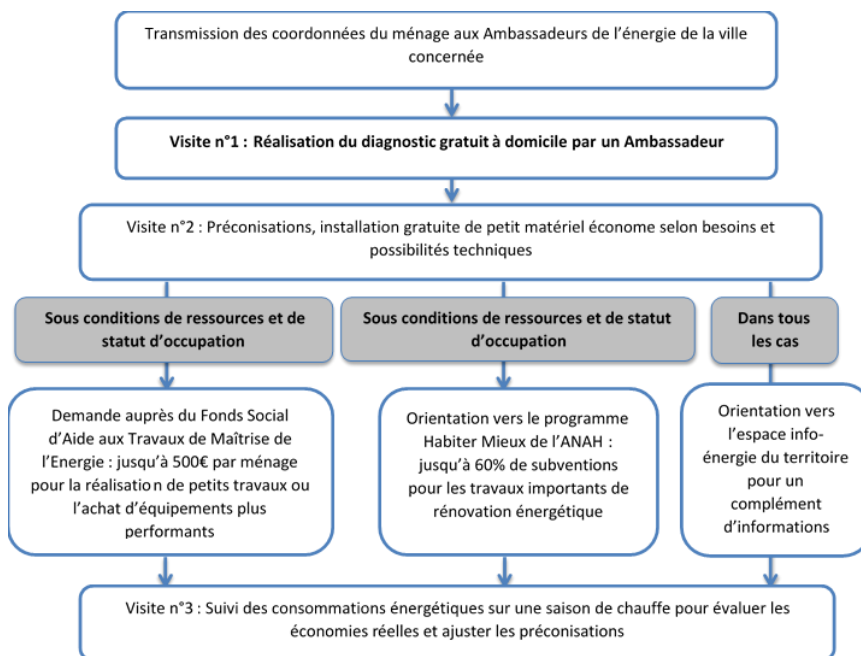
Sur la base de cette meilleure connaissance, une première phase du Plan Départemental de Lutte contre la Précarité Energétique a été mise en action entre 2014 et 2018 autour de deux axes :

- L'expérimentation durant trois années effectives de fonctionnement de la PRET (**Plateforme pour la Rénovation Energétique pour Tous**).
- Le développement d'une **culture commune** par la formation/sensibilisation

La Plateforme pour la Rénovation Energétique pour Tous, un dispositif « fédérateur »

La PRET, construite en partenariat avec l'Agence de l'Energie du Val-de-Marne et Soliha Est Parisien, propose aux ménages val-de-marnais quel que soit leur statut d'occupation, un accompagnement par des ambassadeurs de l'énergie pour un accès facilité aux économies d'énergie, d'eau et aux travaux de rénovation énergétique. Ce dispositif va du repérage jusqu'à l'évaluation des économies réelles. La PRET a été expérimentée durant 3 années effectives de fonctionnement, sur trois villes : Champigny-sur-Marne, Vitry-sur-Seine et Villeneuve-Saint-Georges.

Elle vise, à l'origine de sa conception, la simplification et l'unification des processus au sein d'un « service intégré de la rénovation énergétique ». **Pour le grand public, la PRET est incarnée par 12 ambassadeurs de l'énergie qui sont les interlocuteurs uniques et directs des val-de-marnais.**



La PRET propose plusieurs niveaux d'intervention :

- Un diagnostic sociotechnique à domicile adossé au dispositif du **service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME)** et porté par le Département ;
- Un **Fonds Social d'Aide aux travaux pour la Maitrise de l'Energie (FSATME)** de 500€ maximum pour de petits travaux et de matériels et équipements plus performants et réservé aux propriétaires et locataires du parc privé ;

- L'orientation vers des dispositifs d'accompagnement aux travaux tels qu'Habiter Mieux ou la SEM Energie Positif. **Une assistance à maîtrise d'ouvrage à domicile** est également proposée aux propriétaires sous conditions de ressources.

Des résultats chiffrés satisfaisants bien qu'en deçà des attentes initiales

L'expérimentation de la PRET, menée du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2018, a permis de collecter les coordonnées de 1263 ménages potentiellement en situation de précarité énergétique et de réaliser **641 diagnostics à domicile**. **75% des ménages ont bénéficié d'un diagnostic dans les 7 semaines** suivant leur première prise de contact avec la PRET.

Le réseau partenarial est indispensable au repérage des ménages. En effet, **plus de la 50% des ménages repérés ont été orientés des partenaires locaux, en majorité les services sociaux communaux et départementaux** et environ **25% ont rencontré les Ambassadeurs de l'Energie via une animation locale organisée avec le concours des villes expérimentales**.

41 ménages ont été accompagnés techniquement et financièrement dans le cadre du Fonds Social d'Aide aux Travaux de Maîtrise de l'Energie. Un montant total de **15 600€ d'aide financière a été versé, générant 30 290€ de travaux réalisés et équipements achetés**. Une des principales difficultés rencontrée par les ménages dans l'accès à cette aide financière est l'impossibilité d'avancer le montant des dépenses, notamment pour les locataires du parc privé à ressources très modestes. La mise en place d'un système d'avance a permis une augmentation notable du nombre de dossiers de demande d'aide entre septembre et décembre 2017.

13 ménages ont bénéficié d'une assistance à maîtrise d'ouvrage avec évaluation énergétique ainsi que des propositions de scénarios d'amélioration énergétique. Cette expérimentation renforce l'intérêt d'un accompagnement poussé à domicile pour la mobilisation des ménages dans les dispositifs de travaux. L'expérience des Plateformes Territoriales de Rénovation Energétique semble montrer qu'une ingénierie poussée est nécessaire (jusqu'à 3 jours d'accompagnement) rendant le dispositif d'AMO de la PRET insuffisant pour accompagner le ménage dans toute sa démarche.

250 orientations vers des partenaires extérieurs, en grande majorité les espaces info→énergie du territoire. **22 ménages orientés vers le programme « Habiter Mieux » de l'ANAH** dont 2 ont réalisé des travaux. 15 ménages orientés vers les dispositifs de travaux d'isolation de combles financés par les CEE.

Des ménages très exposés à la précarité énergétique et sociale

Le profil type d'un ménage accompagné par la PRET est celui d'une famille de 3 personnes, aux revenus correspondants au premier décile, locataire d'un logement collectif d'environ 60m², se chauffant de manière individuelle et ayant des difficultés à payer ses factures.

Les ménages ayant bénéficié d'un diagnostic à domicile comportent 26% de propriétaires occupants, 30% de locataires du parc privé et 44% de locataires du parc social. **Les familles représentent 2 ménages sur 3**. **17% de ménages comprennent un référent âgé de plus de 60 ans**. Plus de la moitié des ménages diagnostiqués estiment que leur logement est peu ou pas confortable. Par ailleurs, plus de la moitié des ménages ont des difficultés à payer leurs factures et 1 ménage sur 3 se déclare en situation d'impayé.

9 ménages diagnostiqués sur 10 – tous statuts d’occupation confondus – **sont sous les plafonds de ressources « modestes » de l’ANAH qui ouvrent droit aux aides spécifiques liées à la précarité énergétique.**

D’un point de vue énergétique, la consommation moyenne relevée des ménages bénéficiant d’une production de chauffage individuelle est de 15290 kWh par an pour une surface moyenne de 67m², soit **226 kWh par m² et par an**, correspondant à la **zone limite des étiquettes énergie D et E**. Les locataires **du parc privé** diagnostiqués, en majorité dotés d’un chauffage électrique individuel, présentent le profil de consommation le plus défavorable avec pas loin de **280 kWh consommés par m² et par an** et **apparaissent particulièrement défavorisés par rapport aux locataires du parc social et aux propriétaires occupants.**

Une mission d’insertion professionnelle

La collectivité a pris particulièrement à cœur ses responsabilités en matière d’accompagnement et de formation. La concrétisation du parcours de formation, l’accompagnement de proximité mis en œuvre à la fois par l’équipe d’encadrement à l’interne et l’encadrement technique proposé ont permis la montée en compétence pour chacun des jeunes recrutés dans le cadre de ce dispositif des contrats d’avenir. Cet accompagnement a bénéficié tant aux ménages qui ont sollicité leurs services qu’aux ambassadeurs eux-mêmes comme en témoigne la concrétisation de leurs projets professionnels suivant leur contrat.

Globalement pour les 19 jeunes gens recrutés sur la période dans le cadre du dispositif des contrats d’avenir,

- **12 ont retrouvé un emploi stable ou une formation y aboutissant,**
- **2 occupent des emplois temporaires dans le cadre de CDD,**
- **2 sont en recherche d’emploi,**
- **3 jeunes dont le contrat n’a pas été mené à terme n’ont pas répondu à notre enquête.**

Un budget important mais un coût maîtrisé pour le Département

Sur la période 2015-2018, le budget global de la PRET a été de 1 643 000€, financé à 51% par le Département. Des financements complémentaires – subventions, contrats d’avenir, vente de certificats d’économie d’énergie – ont été sollicités auprès de nombreux partenaires. Le nombre de visites annuelles des ambassadeurs de l’énergie (tous types de visite confondus) a été multiplié par 2,5 entre la première et la troisième année, tandis que le budget global de la PRET a diminué de 18% et son coût pour le Département de 30%.

L’activité de pilotage du projet et d’animation du réseau des partenaires représente 58% de ce coût net pour le Département. **Pour la PRET, le coût unitaire pour le Département d’un accompagnement à domicile est en moyenne de 400€.** Ce coût est comparable aux dispositifs équivalents, publics ou privés. Ce coût net était supérieur à 850 € par ménage accompagné lors de la première année et est passé à moins de 180 € par ménage accompagné sur les deux années suivantes de fonctionnement, prouvant l’efficacité accrue du dispositif de visite à domicile une fois les Ambassadeurs de l’énergie formés et le partenariat de terrain établi.

Un dispositif bénéfique pour les ménages et ayant généré des économies d’énergie substantielles

Une étude auprès de ménages bénéficiaires a permis d'identifier les aspects qualitatifs de l'accompagnement. Pour la plupart des ménages, **le service rendu par la PRET s'inscrit à rebours des représentations habituelles, souvent très critiques qu'ont les personnes des services administratifs et de la logique de guichet : absence de confidentialité, manque de personnalisation (logique de catégorisation) interactions limitées dans le temps qui ne permettent pas toujours d'appréhender finement les situations.** Les qualités d'écoute et la disponibilité des ambassadeurs ont été mentionnées à maintes reprises, **contribuant ainsi à déculpabiliser le ménage et à l'orienter vers la véritable source du problème.** La PRET a toutefois souvent été perçue comme un accompagnement ponctuel et pas comme un accompagnement dans la durée comme attendu initialement.

100 visites de suivi réalisées par les Ambassadeurs ont permis d'évaluer les bénéfices de manière quantitative : **56% des ménages ayant bénéficié d'une visite de suivi ont réalisé des économies d'énergie de manière globale. Ces ménages ont bénéficié d'une baisse de 25% de leurs consommations d'énergie individuelle, soit une baisse moyenne de 2880 kWh par ménage. Les économies d'eau et d'énergie réalisées par les ménages ayant bénéficié de l'évaluation s'échelonnent entre 50 et 300€ par an.**

Appliqué à l'ensemble des ménages diagnostiqués cela représente une économie théorique totale de **810 000 kWh économisés annuellement (dont 370 000 kWh d'électricité).** Ceci représente une économie de gaz à effet de serre équivalente à environ 140 tonnes équivalent CO₂.

Les actions de sensibilisation et de formation sur le territoire, ciment de la culture commune autour de la précarité énergétique

Entre le 3 décembre 2013 et le 29 mai 2018, 192 actions de sensibilisation/ formation ont été menées dans le département, permettant de toucher plus de 5300 Val-de-Marnais et 1250 professionnels. Elles se décomposent de la manière suivante :

- **25 interventions collectives** conduites par les ambassadeurs en association avec des professionnels au sein des EDS, des locaux des associations Asphalte ou Arc en ciel à Villeneuve-Saint-Georges mais également dans le cadre d'une manifestation dans une importante copropriété ou encore plus largement dans le cadre de « Val-de-Marne en mouvement pour le climat ».
- **33 actions de sensibilisation et formation** des professionnels des EDS et de leurs partenaires de proximité (pour 750 professionnels rencontrés)
- **48 actions de sensibilisation / formation** ont été conduites auprès des professionnels des villes de l'expérimentation PRET, des opérateurs de l'ANAH, et d'autres associations de retraités,
- **73 animations de stands** ou d'actions très locales ont été menées dans les trois villes de la PRET
- **13 réunions spécifiques** de présentation de la thématique « précarité énergétique » ont permis de mobiliser plus précisément des représentants de divers services partenaires

A partir des éléments de suivi et d'évaluation de l'expérimentation menée au cours de la mise en œuvre du Plan Départemental de Lutte contre la Précarité Énergétique entre 2014 et 2018, une série de préconisations à destination des porteurs de projets souhaitant mettre en œuvre des actions du même type a été émise. Ces préconisations sont également mises en avant dans la conception du prochain Plan Départemental de Lutte contre la Précarité Énergétique qui prendra effet sur la période 2019-2022.